RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2 AMY
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 5 000 Euros
Siège social : 37 Avenue Jean Jaurès
93350 LE BOURGET
Siret : 829 079 847 00010

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 Février 2025

L'an 2025,

Le 25 février à 15 heures,

Au Siège social, à Le Bourget

Les associées de la société 2 AMY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5000 €, divisé en 500 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

Madame ARABI Yasmina Anissa
Propriétaire de 475 parts, ci…… 475 parts

Madame BEN ABDELKARIM Salama
Propriétaire de 25 actions, ci …… 25 parts

TOTAL…….... 500 parts

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame ARABI Yasmina Anissa, gérante associée.

La Gérante rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de cession de parts et agrément du nouvel associé,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Gérante dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Gérante déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenues à la disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Gérante déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Gérante met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet formé, Madame BEN ABDELKARIM Salama, née le [redacted] à [redacted] au Maroc, de nationalité [redacted] demeurant [redacted] décide de céder le 25 Février 2025 à la SASU JADE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5000 €, dont le siège social est situé au 122 Avenue de la Résistance, 93340 Le Raincy, immatriculée au Registre des Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 952 904 472, représentée par Madame ARABI Yasmina Anissa, en sa qualité de Présidente, 25 parts lui appartenant, autorise cette cession et agrée expressément la SASU JADE en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet formé, Madame ARABI Yasmina, Anissa, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] décide de céder le 25 février 2025 à la SASU JADE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5000 €, dont le siège social est situé au 122 Avenue de la Résistance, 93340 Le Raincy, immatriculée au Registre des Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 952 904 472, représentée par Madame ARABI Yasmina Anissa, en sa qualité de Présidente, 450 parts lui appartenant, autorise cette cession et agrée expressément la SASU JADE en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 7 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Les parts sociales sont attribuées comme suit :

Madame ARABI Yasmina Anissa	
Propriétaire de 25 parts sociales, ci……	25 parts
La SASU JADE	
Propriétaire de 475 part sociale, ci……..……....	475 parts
TOTAL	500 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500 parts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la gérante ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Fait à Le Bourget, le 25/02/2025,

En 4 exemplaires

Signature des parties :

Madame ARABI Yasmina Anissa
Gérante Associée

[redacted]

Madame BEN ABDELKARIM Salama
Associée

[redacted]